



Ferc-Sup et SNTRS CGT
Permanence tous les jours de 9h à 17h30
à la maison des syndicats
Tel :01 44 27 30 60
Email :cgtp6@courriel.upmc.fr
<http://upmc.fercsup-cgt.net>



Exposition des Luites et des Femmes

**Du 2 au 6 mars à l'Atrium, du 9 au 13 mars dans le hall du bâtiment Esclangon
et du 16 au 20 mars dans le hall de la tour Zamansky
Université Pierre et Marie Curie – 4, Place Jussieu – 75005 Paris**

Le 8 mars, Journée Internationale des Droits des Femmes, a été initiée en 1910 par Clara Zetkin, journaliste et militante allemande. Cette journée a pour ambition de rappeler les enjeux des luites pour l'égalité réelle entre hommes et femmes.

En effet, aujourd'hui encore, ces inégalités demeurent dans bien des domaines :

- **professionnel** : la carrière des femmes, à niveau de diplôme et de poste égal à ceux des hommes, est freinée ; la moitié des travailleuses se répartit dans seulement une dizaine de métiers, souvent les moins rémunérateurs
- **salarial** : pour des raisons qui tiennent à la discrimination pure ainsi qu'à des choix de société, les salaires des femmes sont aujourd'hui inférieurs de 24 % à ceux des hommes. À la retraite, l'écart est de 50 %, avec une pension moyenne de seulement 932 Euros par mois.

Ces choix professionnels s'expliquent notamment par l'injonction qui leur est faite de concilier vie professionnelle et familiale : ce sont encore les femmes qui aujourd'hui assument l'essentiel des tâches ménagères, du soin et de l'éducation des enfants.

Ces inégalités sont le résultat d'un ensemble de facteurs, dont le poids des stéréotypes dans l'éducation des enfants. Ainsi, les filières d'enseignement sont très fortement différenciées : elles représentent par exemple un quart des étudiants d'écoles d'ingénieurs, un tiers des étudiants en sciences fondamentales et appliquées, mais trois quart des étudiants de Lettres et Langues. **Or, les filières massivement masculines sont celles qui débouchent sur des métiers mieux payés et plus valorisés.**

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, le plafond de verre (discrimination implicite à l'encontre des femmes dans l'accès aux postes à responsabilité) existe aussi. On trouve de moins en moins de femmes lorsqu'on monte dans la hiérarchie. Par exemple, dans le bilan social du CNRS, on peut lire : « On observe cependant de fortes disparités selon les catégories de personnel. Plus l'on monte dans la hiérarchie des corps, moins les femmes sont nombreuses. La part des femmes passe en effet de 65 % chez les technicien-ne-s à 44,5 % chez les ingénieur-e-s et n'est plus que de 32,9 % chez les chercheur-e-s ». Dans le bilan social de l'Université si pour les BIATSS il y a une proportion de plus de 50% de femmes dans les catégories A, ce pourcentage régresse à 37,6% dans le corps des maîtres de conférences et chute à 21,3% dans celui des professeurs.

Les marges de manœuvre pour permettre aux femmes de faire de vrais choix sont minces : places en crèche insuffisantes, fortes résistances à l'égalité répartition des tâches ménagères, incitation dérisoire au congé parental pour les hommes, incitation au temps partiel pour « concilier » vie professionnelle et familiale pour les femmes.

La loi Macron, passée en force par le gouvernement, aggravera sans doute la situation de milliers de salariées contraintes de travailler le dimanche et en soirée notamment dans le secteur commercial où trois quart des agents de caisse sont des femmes.

Les revendications pour renforcer et gagner de nouveaux droits sont toujours d'actualité.